



BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESPIET OCTOBRE NOVEMBRE 2017 N° 216



Contacts

Tél : 05.57.24.24.27
Tel/Fax : 05.57.24.23.12

mairie.espier@orange.fr

Horaires d'ouverture
Lundi de 14h00 à 19h00
Mardi de 9h00 à 12h00
Jeudi de 14h00 à 18h00
Vendredi de 14h00 à 16h30

sirp.espier@orange.fr

Site : espier.fr

Sommaire

**CEREMONIE DU
11/11**

VŒUX DU MAIRE

CARTES D'IDENTITE

**RECENSEMENT
MILITAIRE**

**NON
RECONNAISSANCE
DE CATASTROPHE
NATURELLE 2016**

CALENDRIER LOTOS

REPAS HALLOWEEN

**ENTREPRISES
COMMUNALES**



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Samedi 11 novembre à 11 heures au monument aux morts, commémoration de l'armistice de la grande guerre 1914/1918. Après le discours de Monsieur le Maire, l'appel des morts d'ESPIET pour la France et le dépôt de la gerbe, un vin d'honneur sera offert par la municipalité dans la salle des fêtes. Nous comptons sur votre présence.



**Les vœux du Maire auront lieu
le vendredi 12 janvier 2018 à 19 H,
Réservez votre soirée, les élus et le personnel seront
heureux de partager la galette avec vous....
Venez nombreux !**

CARTES D'IDENTITE

Les cartes d'identité effectuées depuis 2014 sont valables 5 ans de plus sans qu'il soit nécessaire de les faire refaire si vous ne quittez pas la France. Cependant pour les personnes qui voyagent il vous appartient de vous renseigner sur la validité de ces cartes d'identité pour partir à l'étranger. Depuis le 01/01/2017 c'est dans les mairies de CREON LIBOURNE ET/ou CADILLAC que vous pouvez les faire renouveler sur rdv.

Il en va de même pour les passeports.

Vous avez la possibilité de vous faire aider par le secrétariat de votre mairie pour compléter vos documents en ligne.

N'hésitez pas !

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes âgés de 16 ans (filles ou garçons) doivent le mois suivant leur seizième anniversaire se rendre à la Mairie de leur domicile pour y effectuer une déclaration en vue de leur participation à la journée d'appel. Pièces à fournir : livret de famille, carte d'identité, copie de document justifiant la nationalité française, si naturalisés. A cette occasion, une attestation de recensement sera remise aux jeunes gens. La journée d'appel aura lieu avant l'âge de 18 ans, un certificat de participation leur sera remis à l'issue de cette journée. N'oubliez pas de vous faire recenser, ces documents vous seront demandés pour les examens et le permis de conduire. Vous pouvez également vous inscrire directement sur « mon service public.fr »

COURRIER DU PREFET REFUSANT L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE



PRÉFET DE LA GIRONDE

CABINET DU PRÉFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET
DE PROTECTION CIVILE
Pôle Opérationnel et Défense

Affaire suivie par :
Mme Mélanie JUVIN
Ael : melanie.juvin@gironde.gouv.fr
Tél : 05.56.90.60.37

Bordeaux, le 26 OCT. 2017

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE
à

Destinataires in fine
(liste des communes non reconnues fixée
arrêté interministériel du 27 septembre 2017
(copie à MM. les sous-préfets d'arrondissements)

OBJET : Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à
réhydratation des sols en Gironde au titre de l'année 2016.

Ref. : Arrêté interministériel du 27 septembre 2017 paru au JORF du 20 octobre 2017.

PJ : 2 – fiche de notification communale et notice explicative.

Vous avez sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour
dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et
réhydratation des sols au titre de l'année 2016.

J'ai le regret de vous informer que votre demande a été examinée lors de la comm
interministérielle du 19 septembre 2017, qui a émis un avis défavorable.

Pour décider de la reconnaissance d'une commune en état de catastrophe nature
commission est tenue de se prononcer sur l'intensité anormale de l'agent naturel à l'origi
dégâts et non sur l'importance des dégâts eux-mêmes. La reconnaissance intervient donc seul
lorsque l'événement naturel revêt un caractère anormal.

La méthodologie retenue pour reconnaître ou non une commune en état de catast
naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et
réhydratation des sols est établie sur des critères techniques fondés sur des études appro
réalisées par les services d'expertise de l'administration : Météo-France pour les do
météorologiques et le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) pour les do
géologiques. Chaque commune touchée par le phénomène ayant déposé une deman...
reconnaissance fait l'objet d'un examen particulier pour chaque type de données.

Enfin, les critères retenus pour qu'une commune soit reconnue en état de catastrophe
naturelle pour ce phénomène sont, d'une part, un facteur déclenchant : une sécheresse anormale et,
d'autre part, un facteur de prédisposition : la présence sur le territoire communal de sols sensibles à
l'aléa mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.
Ces critères sont cumulatifs.

Ainsi, il ressort des données recueillies par le BRGM que la présence de sols sensibles à
l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles est avérée sur une partie du territoire communal, dont
vous trouverez le taux exact dans votre fiche communale de notification, ci-jointe.

Cependant, au regard des données relatives au niveau d'humidité des sols superficiels
recueillies par Météo-France dans son rapport du 3 mai 2017, également détaillées dans la fiche
annexée au présent courrier, le caractère anormal de la sécheresse n'est pas démontré pour les
périodes étudiées sur le territoire de votre commune.

En conséquence, l'arrêté interministériel n°NOR INTE1726133A signé le 27 septembre
2017 et publié au Journal Officiel le 20 octobre 2017 n'a pas reconnu votre commune en état de
catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la
sécheresse et à la réhydratation des sols » pour la période de l'année 2016, indiquée à l'annexe 2 de
l'arrêté interministériel.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative,
la commune et les sinistrés concernés peuvent former un recours contre l'arrêté interministériel,
« et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication » de l'arrêté au Journal
Officiel, devant le tribunal administratif de Bordeaux.

LE PRÉFET,

Pierre DARTOUT

CALENDRIER DES LOTOS

SAMEDI 2 DECEMBRE : LOTO COMITE DES FETES

SAMEDI 9 DECEMBRE : LOTO ACCA

SAMEDI 23 DECEMBRE : LOTO FOOT

SAMEDI 30 DECEMBRE : LOTO FOOT



REPAS – Halloween

ESPIET

SAMEDI 18 / 11 20h

Punch

Soupe à la citrouille

Blanquette de veau – riz & pomme de terre

Salade / fromage (un verre de vin)

Forêt noire individual

Café

Animation: DJ Année 80

Bulletin d'inscription : réponse avant le 13 novembre 2017

NOM Prénom :

Nbre adultes..... X 18 € =

Nbre *enfants (-12ans) X 8 € =

*Menu: potage, nuggets, pommes sautées, dessert.

Total:

Cheq à l'ordre du comité des fêtes d'Espiet espèces

Joindre le bulletin d'inscription et le règlement :

Comité des fêtes d'Espiet Mairie 1 ribeyreau 33420 ESPIET -06.23.12.02.57-

En cas d'annulation après le 13 novembre, il n'y aura pas de remboursement possible.

T.A.V.G.T
M. CAZENAVE Didier

Travaux agri-viticoles générale de travaux VRO

Lieu dit « Chauveau »
33420 ESPIET
Tél : 05 47 84 92 29 - Fax : 05 57 24 23 59
06 09 12 62 11
Email : eglob@orange.com

TAVGT dispose d'un broyeur de déchets verts si vous êtes intéressé contactez le au numéro ci-dessus

JL CARRELAGE
Laurent JAKUBCZAK

ARTISAN CARRELEUR
Le CARRELAGE de votre maison c'est mon métier !
Chape, carrelage, faïence, salle de bain, douche à l'italienne, cuisine...

Neuf & Rénovation

33420 ESPIET
Tél. 05 57 50 36 77
Port. 06 08 35 44 21

Prestataire de Service Spécialisée en Secrétariat Viti-vinicole

Nathalie TOLEDO

9, Champion
33420 ESPIET
Port: 06 87 50 06 05

siret 50287224200010
mail: nathalietoledo2@gmail.com

AGENCE EURÉKA ARCHITECTURE INTÉRIEURE

Image 3D
Création de mobilier
Décoration d'intérieur
Aménagement d'espaces

Créateur d'univers...

JENNIFER DEJEAN
Architecte d'intérieur
Décoratrice d'intérieur
Infographiste 2D/3D
Designer

06.21.55.12.64
contact@eureka-interieur.com
www.eureka-interieur.com

**CHARPENTE COUVERTURE
MENUISERIE SUR MESURE
ZINGUERIE**

SAS LAURENT FRERES
33420 ESPIET
TEL 05 57 24 10 44
06 85 40 90 24
FAX 05 57 24 29 43
laurentfreres@wanadoo.fr
www.laurent-freres-couverture.fr

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUTES LES ANGLEES

NanouCoiff
Coiffeuse à Domicile

07 82 28 47 24

L'Union de Producteurs Baron d'Espiet accueille particuliers et groupes et propose des Vins AOC Bordeaux issus exclusivement de ses vignobles.

Visites & dégustations gratuites !

Horaires d'ouverture :
Du Mardi au Vendredi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Et le Samedi : de 9 H à 12 H et de 13 H à 17 H

Coordonnées :
Union De Producteurs Baron d'Espiet - 33420 ESPIET
Tel : 05.57.24.24.08 - Fax : 05.57.24.18.91
Site : www.baron-espier.com - Email : baron-espier@dial.oleane.com

Vignobles et Chais en Cordeliers

Studio 11
Fix : 095 111 75 65
Port : 06 62 49 49 58

Sauna Infra Rouge/Spa
Soins d'Esthétique
Remise en Forme
Maquillage/Relooking
Aromomassages "Elircéma"
Soins visage et corps AHAVA

Formations en Esthétique
Ateliers personnalisés
Socio-Esthéticienne

9 Rue Saint Jean
33670 La Sauve Majeure
nadine.favraud@gmail.com

BROCC FOOD GARE D'ESPIET

Brocants vintage
Petite restauration à tous heures

Ouvert du mardi au dimanche toute la journée

7 rue de la gare
33420 Espiet
05 57 24 18 46

CARRELAGE INTERIEUR EXTERIEUR

CHARDRON Grégory
carreleur sols et murs

06.83.56.49.06

6 bis lieu dit massé sud
33420 Espiet

g.chardron@orange.fr

Entreprise PAGNET et FILS
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - SANITAIRE

Installation et Dépannage
Chaudière Fuel et Gaz
Maintenance
Ramonage

Port : 06 84 79 04 32 - 06 09 68 60 52

15 " La Grangeotte " 33420 ESPIET
Tél/Fax : 05 57 24 17 39
Email : jacques.pagnet@neuf.fr

Sarl Aquitaine Concept Bois
Escaliers - Agencement - Menuiseries
M. LAZERAN Thierry

4 Imposse Trilloc
33126 LA RIVIERE
06 89 53 50 95

thierry.lazeran@wanadoo.fr

A l'eau toutou

Toiletage chien et chats toutes races en salon à **Targon à 10 minutes de Créon**. Et pour le confort de votre animal je peux aussi **me déplacer à votre domicile**.

Le salon est équipé d'un matériel spécifiquement conçu pour la tonte, la coupe, l'épilation, le bain et le séchage de votre compagnon.

Pour tous renseignements appelez :

Elodie
06-88-26-79-50

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique !

Ets. Joël Barret
19 000 000 000 00 01 - 001 1 000 0

PLOMBERIE / SANITAIRE
CHAUFFAGE / RAMONAGE
COUVERTURE / ZINGUERIE

22, Le Méslet - 33420 Espiet
05 57 24 17 29

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique. Responsable de publication, Bernard PIOT, Maire